



CIPRA FRANCE, partenaire du module de travail (WP) 6 du projet ECONNECT : les barrières légales
(responsable : MATTM – Ministère de l'environnement italien)

organise, en collaboration avec le WP7 (mise en œuvre dans les régions pilotes)

UN SEMINAIRE TECHNIQUE INTERNATIONAL LE 6 MAI 2010,

A GRENOBLE (F)

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE (MNEI)

Limites et potentiels juridiques à la mise en œuvre de corridors écologiques dans les Alpes

Contexte et objectifs de la manifestation

Dans le cadre du WP 6, deux actions principales sont à mener :

- l'évaluation pour chaque État alpin de leur situation juridique en terme de connectivité écologique et de coopération transfrontalière ;
- fournir les outils juridiques nécessaires à la réalisation dans chaque État alpin d'un corridor écologique transfrontalier.

Le séminaire du 6 mai 2010 s'inscrit dans une phase intermédiaire liant ces deux actions.

Considérant les travaux déjà réalisés dans le cadre du module de travail (WP) 6, le séminaire s'appuie sur deux objectifs principaux:

1/ *discuter et comparer* les résultats recueillis par le biais d'un **questionnaire** récemment envoyé aux régions pilotes du projet ECONNECT sur la dimension juridique et sur l'approche des activités en lien avec le développement de la connectivité écologique.

2/ *identifier* les **obstacles juridiques, les barrières et les opportunités** nécessaires au développement de la connectivité écologique à une échelle transalpine.

Cette rencontre sera un temps **de rencontre, de partage et d'analyse** des différentes situations juridiques et d'expériences entre les différentes régions alpines sur la base des activités mises en œuvre au sein des régions pilotes. La participation de juristes, scientifiques, politiques, naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels et protégés permettra d'engager les débats sur les problèmes concrets et directs que pose la mise en œuvre pratique des corridors écologiques sur l'espace alpin.

A l'issue de ce séminaire, un document écrit sera diffusé afin de retracer tous les échanges et partages d'expériences entre espaces afin de mettre en œuvre concrètement et de manière cohérente des corridors écologiques dans l'Arc alpin.

Le projet **ECONNECT** vise à l'amélioration de la connectivité écologique dans l'espace alpin.

La protection de la biodiversité et le patrimoine naturel nécessitent une approche intégrée au-delà des zones protégées, compte-tenu des zones de forte biodiversité et des corridors qui connectent les écosystèmes du réseau écologique alpin. Les organisations internationales impliquées dans la Convention Alpine, les Instituts de recherche, et les partenaires techniques locaux ont uni leurs forces pour montrer les besoins, et pour définir les actions, afin de développer des outils innovants pour caractériser la connectivité écologique. Les Alpes sont parmi les régions montagneuses les plus exploitées, mais aussi un des plus grands réservoirs de biodiversité. Comme les animaux et les plantes présentent un besoin de migration, et ce d'autant plus en cette période de changement climatique, il est essentiel de maintenir, améliorer, voire de créer des réseaux écologiques au sein des Alpes dans leur globalité, ainsi que dans les régions montagneuses et de piémonts avoisinantes.

Programme

8h30	Accueil	Speakers
09h00	Introduction <ul style="list-style-type: none"> Retour sur le projet Econnect et les travaux réalisés dans le cadre du WP6 Présentation du séminaire et de ses objectifs 	<i>Aurelia ULLRICH (CIPRA International)</i> <i>Alexandre MIGNOTTE (Dir. CIPRA France)</i>
09h20	Résultats et analyses de l'enquête menée auprès des espaces naturels : les outils juridiques favorisant la mise en œuvre de corridors écologiques	<i>Delphine CHARPIN (CIPRA France)</i>
09h40	<p><i>Programme DIVA-corridors, action 10 « continuités écologiques et politiques publiques »</i></p> Quelles procédures juridiques de conception et de mise en œuvre de corridors pour dégager de nouvelles pistes d'actions ? <ul style="list-style-type: none"> Quels sont les outils juridiques mis à la disposition des acteurs locaux ? Comment les acteurs locaux vivent-ils la contrainte environnementale ? Quelle est l'efficacité juridique des documents se rapportant à la mise en œuvre de corridors écologiques ? 	<i>Luc BODIGUEL</i> <i>Alexandra LANGLAIS</i> <i>Maëlle MARTIN (UNIVERSITY OF NANTES)</i>
10h20	Break	
10h40	L'intervention des acteurs publics et privés dans les procédures juridiques de mise en œuvre de corridors écologiques Exemples d'une procédure contractuelle de la Région Rhône Alpes et de projets transfrontaliers franco-suisse	<i>Damien HIRIBARRONDO (FRAPNA Haute-Savoie)</i>
11h00	Protection de la connectivité écologique : analyse des principaux instruments légaux. Comparaisons des juridictions suisses, françaises, italiennes.	<i>Santa TUTINO (Autonomous Region Aosta Valley)</i>
11h30	Méthodologie pour une analyse comparative du cadre légal des espaces protégés et réflexions sur leurs potentiels de connexion écologique	<i>Céline RANDIER (EURAC)</i>
12h00	Débat-discussion	
12h30	Lunch	
14h00	Aspects juridiques des mesures pour l'amélioration de la connectivité écologique dans les Alpes	<i>Delphine MAURICE and Yann KOHLER (Alparc)</i>
14h30	Table ronde : propositions de pistes de discussion <ul style="list-style-type: none"> Quels potentiels transfrontaliers d'articulation des outils juridiques selon les secteurs d'intervention de l'aménagement du territoire ? Quels types de besoins pour une meilleure articulation des outils juridiques en faveur de la connectivité écologique à travers les Alpes ? Quelle(s) échelle(s) la/les plus adaptée(s) pour une meilleure application des mesures juridiques en faveur des réseaux écologiques à travers les Alpes ? 	<i>Tout le monde</i>
16h30	Conclusion	

Les échanges et présentations se réaliseront en anglais ou en français selon les participants.
 Un service de traduction simultanée anglais-français sera à disposition.

Comment rejoindre le lieu du séminaire ? Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère 5 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble – France

La Maison de la Nature et de l'Environnement (B) est située dans le centre de Grenoble.

Depuis la gare (A) :

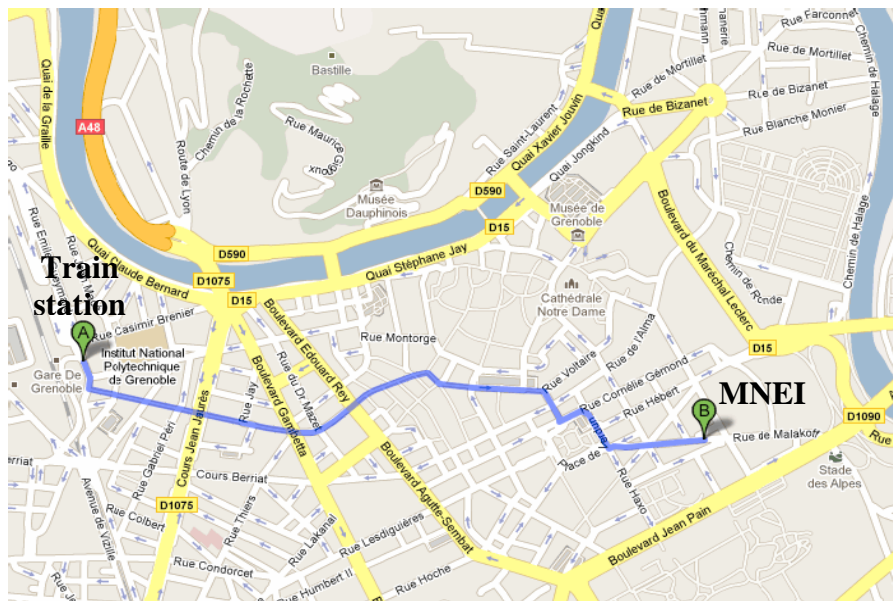
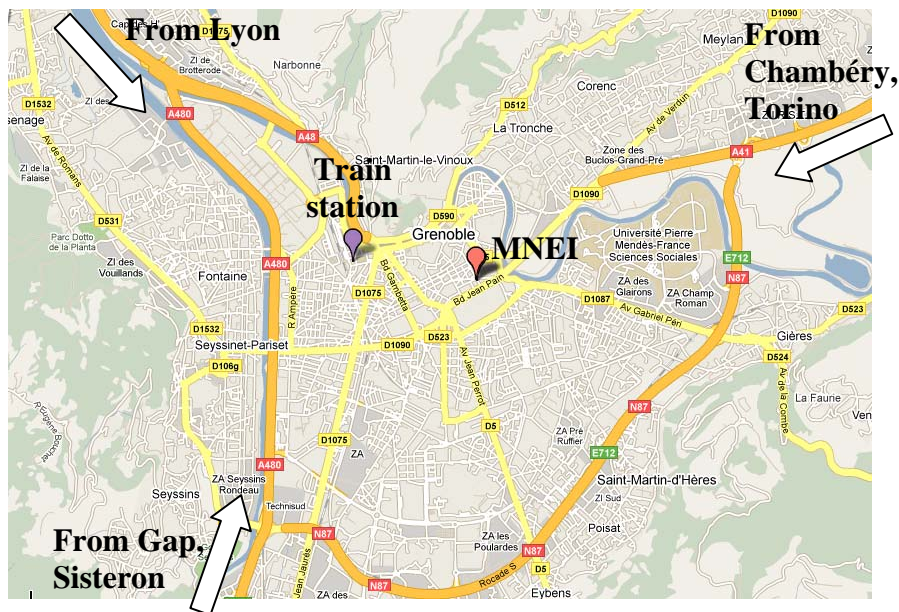
Prendre le tramway, ligne A, direction "Echirolles Denis Papin"

Descendre à l'arrêt "Verdun-Préfecture".

Ensuite traverser la "Place de Verdun", le long de la Préfecture (sur la droite), et continuer tout droit dans la rue Eugène Faure (5minutes).

La MNEI (B) est juste au croisement (feux de signalisation).

Si vous préférez venir à pied depuis la gare, il vous faudra 25 minutes, à travers le centre de la ville.



http://maps.google.fr/maps?oe=utf-8&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a&um=1&ie=UTF-8&q=grenoble+mnei&fb=1&gl=fr&hq=mnei&hnear=grenoble&cid=0,3452255559572215343&ei=M0C_S_qGAZigsQbphcncBQ&sa=X&oi=local_result&ct=image&resnum=1&ved=0CAcQnwIwAA